L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 SEPTEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 10 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Marchandises sèches et lingerie; casimirs et étoffes à robes, avariés.

SPECTACLES.
Mercredi, 10 septembre 1873.
ACADEMIE—La Grande Combinaison—LULU.

Une adresse à M. Adolphe Thiers, député.

Nous recevons de Chicago, avec prière d'en faire mention dans l'*Abeille*, une pièce de félicitation, adressée à l'ex-président Thiers, au nom de l'"Union générale des sociétés française, de secours mutuels des Et.-ts-Unis," à l'occasion de la libération du territoire. Nous publions cette pièce sans partager tous les sentiments qu'elle contient et sans vouloir, bien entendu, nous associer à la responsabilité morale qu'elle entraîne, soit sous le rapport du fond, soit sous le rapport de la forme et du style. Que dire par exemple de ce passage? — "Cette gratitude pour votre dévouement exceptionnel est peut-être plus vive encore chez les Français à l'étranger que chez ceux qui jouissent de l'inappréciable *privilège* de fouler la terre natale."

C'est là un sentiment outré, car ceux qui sont sur les lieux doivent certainement plus apprécier l'avantage de la libération que ceux qui n'y sont pas et dont la situation n'a pas changé. D'ailleurs fouler le sol natal n'est pas un *privilège*, attendu que tous les Français établis en Amérique peuvent se donner ce plaisir là quand ils voudront. On appelle *privilège* un droit accordé aux uns et refusé aux autres. Or nous ne sachions pas qu'il soit défendu aux Français d'Amérique de retourner en France. Ils ont à cet égard toute liberté aussi bien sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon que sous la présidence de M. Thiers, et nous espérons bien qu'il en sera toujours ainsi pour eux sous toutes les présidences possibles.

Plus loin nous lisons: "les Français résidant aux Etats-Unis sont *unanimement* favorables à l'établissement définitif de la république dans la mère-patrie, convaincus qu'ils sont, par l'exemple qu'ils ont sous les yeux, des bienfaits découlant du gouvernement de la nation par elle-même."

Cette sentence n'est pas exacte, il s'en faut de beaucoup, et nous ne pouvons la propager sans réserve. La phrase implique aussi une similitude de circonstances et de faits des deux côtés de l'océan, quand cette similitude n'existe pas. On peut bien désirer l'établissement d'une république partout, sans avoir la certitude que cette forme de gouvernement réussira partout. Ici, par exemple, tout favorise la république; dans l'ancien monde tout est contre elle.

Pourquoi vouloir induire en erreur l'ex-Président Thiers en lui faisant croire que la république, telle qu'elle se pratique aux Etats-Unis, peut se pratiquer en France avec des chances pareilles et une prospérité égale? Si M. Thiers connaissait les Etats-Unis, tels qu'ils sont, peut-être serait-il le premier à renoncer à ses vues démocratiques pour son pays. Mais sans vouloir entrer dans une discussion aussi grave et dont la décision appartient beaucoup plus à la mère-patrie qu'à nous, nous dirons seulement que l'*unanimité* d'opinion que l'Adresse à M. Thiers met en avant, n'existe pas, et que nombre de Français attendent sagement et prudemment que la France se prononce avant de se prononcer eux-mêmes.

Quant à ce qui concerne personnellement M. Thiers dans la pièce qui lui est adressée, nous y trouvons des éloges qui lui sont justement dus. Nul plus que nous, n'estime les grandes facultés de cet homme d'Etat. Il a été infatigable dans son travail de régénération nationale après tant de troubles et des troubles si profonds. Il a habilement conduit l'affaire de l'emprunt, bien que cet emprunt eût pu être fait à des conditions moins onéreuses, et par conséquent il a droit à la reconnaissance du pays à la libération duquel il a largement contribué par ses combinaisons, sa politique et son influence personnelle. Mais nous n'inferons pas de là qu'il fût, en France, le seul homme capable d'obtenir ce résultat. Il nous semble injuste aussi de passer sous silence la part de mérite qui revient à l'Assemblée nationale dans cette grande œuvre.

Si M. Thiers n'eut pas été soutenu il n'eut pas inspiré confiance, et l'emprunt eut échoué. C'est donc l'appui de l'Assemblée qui lui a valu cette importance personnelle que toute l'Europe a reconnue, et l'Assemblée, selon nous, possède un titre indéniable à la gratitude de la nation.

Pourquoi alors l'adresse, que nous publions ci-dessous, n'en dit-elle pas un mot? Pourquoi cette adresse est-elle tout entière consacrée à la politique? L'Assemblée nationale ne manquant jamais et le président McMahon n'y manquant pas non plus, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de rendre à M. Thiers la justice qui lui est due pour ses services envers la patrie, il eut été convenable, ce nous semble, si non de mettre l'Assemblée et le président actuel sur la même ligne que M. Thiers, bien qu'ils aient tous travaillé de concert à la défaite de la Commune et au rétablissement de l'ordre en France, mais au moins de les faire figurer, en quelque sorte, dans la dithyrambe en l'honneur de l'ex-président.

Mais M. Thiers, l'Assemblée nationale et le maréchal McMahon ne sont pas tout; il y a quelque chose au-dessus d'eux, et ce quelque chose est la France, la France qui a soutenu le gouvernement quel qu'il fut, la France qui a souscrit à l'emprunt des cinq milliards, la France qui les a payés, enfin la France qui se libère elle-même et qui se révèle ainsi au monde, plus grande que dans ses plus beaux jours, même après sa défaite et le démembrement de ses provinces.

S'il n'y a pas aujourd'hui un seul soldat prussien ou allemand sur le territoire de France, la France le doit principalement à elle-même. Sa libération est le fruit de sa vie laborieuse, de son amour pour l'économie, de son habileté industrielle, de son courage dans l'adversité, de sa confiance dans l'avenir, de son dévouement à elle-même, c'est-à-dire de son dévouement à la grandeur de son nom; sa libération enfin, est le fruit de toutes ces nobles qualités qui la distinguent et lui ont valu en tout temps l'admiration des peuples.

Cette France était ainsi depuis longtemps; elle brillait sur la terre avant M. Thiers, avant l'Assemblée nationale, et avant le président Mac-Mahon; ils ne l'ont pas faite; il n'y sont même pour rien, car des nations françaises ne s'improvisent pas; elles sont le produit des siècles, le résumé de toutes les civilisations; elles ne dépendent ni d'un homme, ni d'une assemblée. Mirabeau a passé; Cazales, Barnave, Maury ont passé; les Girondins ont passé; Danton, Robespierre, Couthon, St. Just ont passé; l'abbé Grégoire aussi; Napoléon 1er a passé et la France est toujours là. Elle ne passe pas; au contraire, elle s'affirme plus que jamais par la grandeur et la puissance de ses industries et de ses richesses. Nous le répétons, cette nation n'est ni l'œuvre de M. Thiers, ni celle d'une [illegible] ou du président Mac-Mahon; elle les a précédés; elle leur survivra. Au siècle où nous sommes le mot de sauveur appliqué à un homme par rapport à une nation, n'est ni démocratique, ni républicain, et c'est une insulte à la France que de lui dire qu'elle doit son salut à quelqu'un. La France ne doit son salut qu'à elle-même, c'est-à-dire au patriotisme de tous ses enfants.

Nous ne trouvons, d'ailleurs, rien de plus mesquin, de plus étroit, de moins honorable et de moins fier, que de vouloir élever un monument à un homme sur les débris d'un grand désastre et cela pourquoi? parcequ'on veut absolument faire regarder comme républicain un homme qui a passé quarante ans de sa vie parlementaire à déblatérer contre les institutions démocratiques et à traiter le peuple de *vile multitude*. Soyons républicains, si vous voulez, c'est-à-dire si la France veut; ce n'est pas nous qui nous y opposerons; mais soyons dignes; surtout, soyons justes! — avec ces réserves nous donnons place à l'adresse suivante et à toutes les signatures qui l'accompagnent:

Union Générale des Sociétés Françaises de Secours Mutuels des Etats-Unis.

CHICAGO, le 5 septembre 1873.

M. Adolphe Thiers, Député :

MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE,

Au moment où la France est rendue à elle-même, ses fils reconnaissants se font un devoir d'acclamer le nom de celui à qui, en dépit de prétentions mesquines opposées, revient de fait le mérite d'avoir hâté la délivrance si ardemment désirée.

Ce nom que l'histoire portera à la postérité est le vôtre, cher concitoyen.

Des envieux ont en vain réussi à vous faire descendre du piédestal où la patrie reconnaissante vous avait placé, vous choisissant parmi ses représentants comme le premier et le plus digne. Le sentiment de gratitude dont nos cœurs débordent est resté vivant dans les masses pour l'ancien Président redevenu simple Député. Vous serez toujours pour tous le [illegible] dû par patriotisme.

Cette gratitude pour votre dévouement exceptionnel est peut-être plus vive encore chez les Français à l'étranger que chez ceux qui jouissent de l'inappréciable privilège de fouler la terre natale.

Les sociétés françaises de bienfaisance et de secours mutuels qui, aux Etats-Unis d'Amérique, se sont fondues en une seule famille, aiment, en cette circonstance, à donner libre cours à leurs sentiments.

Daignez, Monsieur et cher Concitoyen, agréer l'expression de leur haute reconnaissance et leurs vœux les plus sincères pour le maintien de votre santé si précieuse, ainsi que des facultés intellectuelles pour lesquelles nous éprouvons une si juste admiration—expression que les dites sociétés consignent dans cette adresse, revêtue des signatures de leurs représentants respectifs, et dont nous avons annoncé l'envoi par un télégramme.

Les Français résidant aux Etats-Unis sont unanimement favorables à l'établissement définitif de la République dans la mère patrie, convaincus qu'ils sont par l'exemple qu'ils ont sous les yeux des bienfaits découlant du gouvernement de la nation par elle-même.

Différant d'opinion, peut-être, sur le plus ou moins d'élasticité à donner aux institutions républicaines, ils s'unissent dans la pensée que la consécration de la République, basée sur l'ordre et le respect des droits de tous, réaliserait les espérances que nourissent tous les hommes vraiment désireux de voir la France au rang qu'elle doit occuper parmi les nations du monde.

Que l'instruction obligatoire, gratuite et laïque soit adoptée, et dans dix ans, quand une nouvelle génération participera aux affaires publiques, l'existence de la République ne sera plus mise en question.

Enfin, Monsieur le Député, vous que nous envisageons comme un modèle de citoyen et d'homme d'Etat, permettez-nous d'émettre une pensée, une idée, qui certainement ne vous est pas étrangère: celle d'intéresser la vaste classe des agriculteurs aux institutions républicaines; conservatrice par excellence, formant l'immense majorité du peuple, le meilleur et le plus solide soutien du gouvernement, son concours est de la plus grande importance et décidera définitivement de l'issue de la lutte.

Qu'on apprenne à nos frères de la campagne à se grouper, à peser le pour et le contre; que des hommes éclairés prennent la peine, en allant dans leurs rangs, de les guider dans la voie saine, et nul doute qu'avant peu d'années ils sauront reconnaître de quel côté sont leurs vrais intérêts.

Mais quoi qu'il advienne en France, nous avons le ferme espoir que le parti républicain ne faillira pas à son devoir d'empêcher qu'aucune forme définitive de gouvernement ne soit établie sans qu'elle ait été sanctionnée par le suffrage universel.

Daignez agréer, Monsieur et cher compatriote, l'expression réitérée de notre ardente reconnaissance, de nos vœux les plus sincères pour votre félicité et la prédominance prochaine de vos idées franchement républicaines, ainsi que l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour l'Union générale des Sociétés françaises de secours mutuels des Etats-Unis.

New-York—*Bureau Central* 1872 — Jean Pincet, A. Fteley, Charles Taller.
Chicago—*Bureau Central* 1873—S. E. Pinta, Jules Schwarz, A. D. Michaud.
Savannah, Ga.—J. Lama, président; C. de Gaugue, secrétaire.
Cincinnati, Ohio—A. J. Metz, président; F. J. Fréchard, secrétaire.
Brooklyn, N. Y.—Ch. Moussette, président; J. Ballereau, secrétaire.
Chicago, Ill.—Victor Gerardin, président; Théophile Gueroult, ex-président.
Galveston, Texas.—V. J. Boulard, président; A. Dreuil, secrétaire.
New-Haven, Conn.—E. Clerc, président; J. L. Calame, secrétaire.
Newark, N. J.—A. Moreau, président; Geo. Broguard, secrétaire.
Paducah, Ky.—Auguste Brahic, président; Amédée Condreau, secrétaire.
St-Louis, Mo.—J. Belin, président; P. Luckner, secrétaire.
Nashville, Tenn.—Pierre Tachon, président; B. Dorgan, secrétaire.
Les Français de Memphis, Tenn.—Félix Le Clerc, délégué; Adrien Marre, secrétaire.
Ottawa, Ill.—David Bernard, président.
Fond-du-Lac, Wis.—J. C. Pierron, président; Ferdinand Reither, secrétaire.
Leavenworth, Kansas.—Thomas Giacomini, président; Casimir Bouisse, secrétaire.
Mobile, Ala.—P. Augustini, président; Charles de Vaux, secrétaire.
Dubuque, Iowa.—Georges Salot, président; Gustave Joffroy, secrétaire.
Fort Wayne, Ind.—A. H. Carrier, président; Georges A. Litot, secrétaire.
Waterbury, Conn.—Léon Portin, président; Charles Maillard, secrétaire.
Bâton-Rouge, La.—Bertrand Duchein, président; Pierre Berthet, secrétaire.
Louisville, Ky.—Antoine Sabrié, président; Charles Demouzon, vice-président.

LA DERNIÈRE PROFESSION DE FOI DE M. THIERS.

Nous lisons dans un journal thiériste:

La manifestation républicaine interdite à Paris de par l'autorité de M. Beulé, a néanmoins eu lieu. Elle s'est faite en Suisse, et c'est M. Thiers qui en a été le principal acteur. On sait que l'ancien Président est à Lucerne depuis quelques jours. Les résidents français de cette ville sont allés avant-hier lui souhaiter la bienvenue; ils lui ont exprimé les sentiments de gratitude et de respect qu'il inspire à tous ses compatriotes de France et de l'étranger. M. Thiers a répondu par un discours, que le télégraphe résume ainsi qu'il suit:

"Lucerne, 4 septembre.

"M. Thiers a dit qu'il avait consacré sa vie à l'établissement de la liberté en France. Il a cherché à l'établir sous la monarchie, mais sans y réussir, et il en est arrivé à cette conclusion que la monarchie exclut la liberté. C'est pourquoi, a ajouté M. Thiers, je suis devenu républicain, *et j'ai résolu de consacrer les dernières années de ma vie à concourir à l'établissement d'un gouvernement républicain en France.*"

Pourquoi M. Thiers ne pensait-il pas ainsi lorsqu'il défendait, comme ministre, les lois de septembre contre la presse? Pourquoi trouvait-il alors que les journaux se donnaient trop de liberté, et que la mise en prison de l'illustre Armand Carrel, de Godefroy Cavaignac, d'Armand Marrast, de Kersosio, de Guinard, du colonel Lennox et de bien d'autres journalistes, était chose fort naturelle et même indispensable? On ne peut pas dire que M. Thiers n'avait pas autant d'esprit qu'eux. Et cependant il se trompait et ce sont eux qui avaient raison, puisque M. Thiers aujourd'hui répète ce qu'ils disaient alors, et ce qui justement les rendaient coupables dans son opinion de ministre.

LA COMPAGNIE DES STEAMERS DU BRÉSIL ET DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI.—Nous avons reçu le prospectus de cette Compagnie qui, selon toute apparence, est destinée à un grand succès. Le plan a été parfaitement accueilli de nos capitalistes, et pour y coopérer autant que nos moyens de presse et de publicité peuvent nous le permettre, nous donnerons sur ce sujet, dans notre prochain numéro, une foule de détails inté-[illegible]

ASSESSMENTS NOS. 144, 145 et 146.—Voyez la colonne des notices spéciales—mort d'Edw. Barnett, B. F. Hosea et J. A. Barq. Payable au bureau de la Mutual Aid Benevolent Association of Louisiana, rue du Camp No 19. Montant payé depuis l'organisation en 1866, $338,210 00.

POUR OPELOUSAS, WASHINGTON ET AUTRES LIEUX.—Le bateau à vapeur Bertha, qui remplace le Peerless, partira tous les mercredis à 5 heures du soir. Le capitaine Broad ayant acheté le bateau Bertha, ce changement est permanent. Voyez l'annonce.

ASSOCIATION DE L'HÔTEL ST LOUIS.—Nous voyons qu'en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration de cette Société, une assemblée générale de ses membres doit avoir lieu ce soir à 5 heures, afin de délibérer et de voter sur la convenance de louer ou de vendre l'Hôtel St-Louis, propriété de la dite Association. Ayant toujours pensé que l'Hôtel avait fait ses frais jusqu'ici et que l'habile administration de M. Mioton avait garanti les actionnaires de toute perte, nous avons été surpris de cette résolution de convocation, à l'effet de décider une question aussi grave que celle dont il s'agit. Pourquoi ne pas maintenir l'exploitation de la propriété dans les mains de M. Mioton qui, de l'aveu de tout le monde y a obtenu de fort remarquables succès?

Vendre l'Hotel! et à qui? On parait, d'après ce qui nous a été dit, compter sur l'Etat. Mais l'Etat, qu'en ferait-il? L'Hotel St-Louis ne pourrait servir au gouvernement qu'à la condition d'y opérer de grands changements, et ces changements n'en feraient jamais un édifice convenable, car il n'a pas été construit dans la prévoyance qu'il deviendrait un jour une maison d'Etat.

D'autre part, le quartier y gagnerait-il? [illegible] peut-être, tous les deux ans seulement, car les Etats sont fatigués des Législatures et il est probable qu'avant peu, il y aura de grandes réformes dans leur système représentatif.

Alors que resterait-il pour maintenir le mouvement dans le quartier de l'Hôtel St-Louis? il resterait quelques bureaux et l'on peut juger de leur influence dans ce qu'on voit, au coin des rues Conti et Royale, où se trouvent les principaux bureaux du gouvernement. Le mouvement y est à peu près nul, et il ne serait pas plus actif dans la rue St-Louis.

D'où nous concluons que, si l'on veut prendre en considération l'intérêt du quartier et de tout le Deuxième District, il vaut mieux que la propriété de l'Association reste ce qu'elle est aujourd'hui, un hôtel.

L'HÔPITAL DE MARINE.—Le secrétaire du Trésor Richardson a rejeté l'offre du maire Wiltz pour cet hôpital qui reste par conséquent en la possession du gouvernement. Essayera-t-on une quatrième fois les chances d'une vente à l'enchère ou gardera-t-on cet édifice pour un usage non immédiat mais prévu? Nous l'ignorons; mais le gouvernement se montre singulièrement tenace à l'égard de cette propriété qui n'indemniserait pas la Nouvelle-Orléans de la vingtième partie des pertes que l'occupation fédérale a causées à cette ville.

On nous rapporte que le maire Wiltz a envoyé un télégramme au secrétaire Richardson pour l'engager à faire remettre à l'encan l'hôpital de marine. Y consentira-t-il? et quand même il y consentirait, aurait-on plus d'espoir de faire approuver la quatrième adjudication que la troisième? En ce cas, il nous semble que le moyen le plus simple, de la part de l'autorité supérieure, serait de faire connaître le plus bas prix auquel elle consentirait à céder l'édifice, en annonçant en même temps, qu'après un certain délai, l'édifice sera vendu à ce prix si nulle enchère supérieure n'est faite, et à supposer que le prix de limite soit offert par quelqu'un.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La saison des affaires a commencé. La plupart de nos concitoyens, qui avaient été passer le temps des grandes chaleurs aux villes d'eaux et dans les montagnes, après avoir épuisé tous les plaisirs de la villégiature, sont revenus dans leurs foyers. La ville reprend donc son aspect animé, les rues se remplissent de monde; et sur la levée, les cheminées des bateaux commencent à fumer.

Avant-hier, le *Katie* est arrivé avec un chargement de 400 balles de coton, consignées à nos principaux facteurs.

Il est malheureusement à craindre que la récolte sera diminuée d'un bon tiers par les pluies continuelles que nous avons eues et que nous avons encore, depuis le mois de janvier, et même avant.

Malgré tout, la Nouvelle Orléans, qui, par sa magnifique position géographique, est le débouché naturel de tout le commerce du Sud et de l'Ouest, prospérerait de plus en plus et s'agrandirait davantage chaque jour, n'était le gouvernement inique et méprisable, qui afflige, en ce moment la Louisiane et qui l'a affligée depuis bientôt huit ans.

Le testament du regretté Christian Roselius a été ouvert hier, devant la Seconde Cour de District, présidée par le juge Tissot. M. Alfred Philips étant le seul exécuteur testamentaire des volontés du défunt.

La fortune de M. Roselius s'élevait, au moment de sa mort, à $200,000; il la laisse à ses petits enfants, en accordant à sa fille, Mme Capella, l'usufruit de ses propriétés.

Le grand jury de la paroisse d'Orléans a décrété la mise en accusation de Nelson Séverin et de McCarthy, pour le meurtre de l'officier de police Dempsillier. McCarthy a été arrêté; mais Séverin ne parait pas. Il avait été mis en liberté sur la garantie d'un cautionnement de $10,000.

Vers dix heures, hier matin, un incendie s'est déclaré à Carollton dans une maison à deux étages, sise rue de la Levée, entre les rues Léonidas et Monroe, appartenant à F. H. Lasdé et habitée par Henry Stern, qui y tenait une grocerie. La bâtisse a été, en quelques minutes, la proie des flammes et a été entièrement consumée. La maison était assurée pour $4,000 et les marchandises et les meubles pour $1500 à la Compagnie Mutuelle.

Les deux maisons voisines, appartenant, l'une à Catherine Hilly, et habitée par Lawrence Cazal, et l'autre, appartenant à madame Mary Porter, ont eu le même sort que la première et ont été toutes deux réduites en cendres.

Les pertes de madame Hilly sont évaluées à $2,000 et ne sont converties par aucune assurance. Il est de même pour madame Porter, dont les pertes sont estimées à $1,200.

Les mélomanes sont capables de tout.—Un jouvenceau du nom poétique de John Carrigan, qui aime passionément la musique, s'arrêtait souvent devant la cage d'un oiseau moqueur, pour entendre son doux gazouillement.

Un certain soir, John a conçu le projet de s'approprier le chanteur ailé, qui appartient à Gustave Engel, afin de pouvoir l'entendre à loisir.

Il escamota donc l'oiseau et sa cage, qu'il conduisit en triomphe à sa modeste chambrette. Malheureusement pour lui, la police avertie par Engel, se mit à la recherche du voleur et finit par le découvrir.

John Carrigan, pris en flagrant délit, a été conduit devant le juge municipal Long, qui lui a demandé des explications sur sa conduite.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.—Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. — Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Lewis, qui remplit les fonctions d'administrateur du département des améliorations, présente son rapport du mois d'août, qui est approuvé sans difficulté.

Il appert que ce département a dépensé $33,280.81 pour l'entretien des rues et le curage des égouts; $5,238 85 pour les quais et jetées; $21,584.74 pour les travaux de desséchement entrepris par la Compagnie "Mississippi and Mexican Gulf Canal"; ce qui fait un total de $60,113 40.

M. Brewster, administrateur du département de la police, présente également son rapport mensuel. Les recettes se montent à $3,290.39 et les dépenses à $35,777.75.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans opposition.

Plusieurs pétitions, d'une nature toute personnelle, sont soumises au Conseil et référées aux différents administrateurs. L'une d'elles est de Darrigen & fils, qui se plaignent du voisinage d'une maison de jeu au No 177 de la rue du Canal.

Après quelques débats sur des sujets peu importants, la séance est levée.

TEMPERATURE.—9 septembre 1873.
Thermomètre de O. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	74	23
12 M.	88	31
3 P. M.	86	30
6 P. M.	83	28

Propos entendu dans les environs du Palais de Justice.

Un monsieur fort bien mis, ma foi, à tournure de banquier *sur le point d'avoir des malheurs*, rencontre un ami:

—Tout va de mal en pis; la République est perdue; il n'est plus question que de rois et de curés. Malheur! je viens de prendre connaissance de mon acte d'accusation; il est d'un clérical!...

Nouvelles et Faits Divers.

Les promeneurs de la plage de Trouville, ont assisté avant-hier matin à un accident dont les suites auraient pu être fâcheuses. Un des fils de la reine d'Angleterre, le prince Arthur, arrivé la veille incognito sur son yacht l'*Alix*, a failli passer de vie à trépas.

Le prince est d'humeur facile; c'est ce que nous appelons familièrement "un bon vivant." Il s'est tout de suite mêlé aux plaisirs publics, a joué aux [illegible] comme un simple mortel, gagné des porcelaines à la loterie et prouvé son adresse au tir au pistolet. L'*incognito* n'a même pas duré l'espace d'une heure, et tout le monde a bientôt connu le *gentleman* en jaquette bleue qu'on rencontrait imperturbablement accompagné de son aide de camp, qui ne le lâchait pas d'une semelle.

Avant-hier, à l'heure du bain, un groupe de curieux se montraient avec avidité le jeune prince, qui est bon nageur. Etait-ce coquetterie? Etait-ce le désir d'échapper à tant de regards? Le prince s'élance et gagne la pleine mer; ses deux aides de camp le suivaient avec peine.

Tout à coup le prince disparait; aidé d'un maître baigneur nommé Coste, M. Lane, l'un de ses aides de camp et habiles, plonge et le ramène à terre. Des soins lui sont donnés dans un hôtel voisin et.... tout est bien qui finit bien.

A midi, le prince Arthur déjeûnait de bon appétit et avait oublié son accident.—Le maître baigneur a reçu une gratification royale qu'il a bien gagnée.

— Nous avons fait connaître la condamnation prononcée par la cour de cassation, toutes chambres réunies, contre M. de Saint-Gresse, premier président de la cour de Toulouse.

Cette sentence, six mois de suspension, est la première de ce genre qui ait été rendue contre un premier président, et même contre un membre de cour d'appel.

On ne trouve dans l'histoire judiciaire de la haute magistrature que deux faits d'une analogie éloignée avec l'affaire Saint-Gresse.... En 1845, un juge suppléant de Doullens fut condamné à la réprimande pour avoir pris part à une manifestation politique (une visite au comte de Chambord à Londres.)

Une suspension de deux ans fut prononcée contre un juge qui avait subi une condamnation.

On a arrêté, il y a quelques jours, le sieur Fernand F...., convaincu d'avoir pris part aux événements de la Commune. Cette arrestation, dit *Paris-Journal*, s'est opérée d'une façon assez curieuse:

Passant près de la caserne de la Pépinière, F.... s'arrête pour voir les soldats qui manœuvraient dans la cour de la caserne. Il y avait avec lui un grand nombre de curieux. A chaque commandement nouveau donné par un officier, F.... haussait les épaules, affectait de rire et se tournait vers ses voisins, ne cessant de murmurer: "Mais non!.... Mais ce n'est pas cela!.... du tout!.... Quel imbécile...." etc.

A la fin, un de ses voisins, impatienté, lui dit:

— Ah çà, mais qui êtes-vous donc, vous qui savez si bien commander?

— Ancien capitaine de la Commune, fit étourdiment F....

Il n'avait pas achevé qu'il fut conduit au poste par plusieurs assistants. Constatation faite, le sieur F.... était un ancien capitaine du 11e bataillon de fédérés. Il a été écroué au Dépôt.

Nous empruntons au *Figaro* les faits suivants:

Hier, dans l'interrogatoire d'un fédéré compromis dans l'assassinat des otages de la rue Haxo, on a appris un nouveau détail du massacre.

Ce n'est pas au commandement *feu!* que les meurtriers ont tiré sur leurs victimes; ils étaient trop nombreux.

Le signal a été donné par deux sonneries de trompette. C'est à la seconde que la décharge a eu lieu.

L'individu par qui a été donné ce renseignement est accusé d'avoir commandé cette sonnerie. Il avait auparavant servi sous un faux nom dans les *Vengeurs de Flourens*.

Il est actuellement à Mazas sous l'inculpation de vol.

L'autorité militaire avait, il y a quelque temps, été informée que de véritables dépôts d'armes provenant de l'insurrection avaient été découverts à Paris et en province, mais surtout dans la banlieue de Paris.

Des ordres viennent d'être expédiés aux généraux et aux directions d'artillerie pour faire rechercher ces armes, et déjà de nombreux fusils, sabres de tous modèles, voire même des pistolets à pierre, sont rentrés dans les arsenaux de l'Etat.

Tous les jours on fait de nouvelles découvertes, et nous pourrions citer certain endroit, entre Noisy et Rosny, où ont été trouvés, avant-hier, un assez grand nombre d'obus tout chargés, et qui avaient été enterrés avec soin "jusqu'au jour de la revanche."

On annonce que Charles Lullier, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour participation à la Commune de Paris, est arrivé lundi à Toulon et a été enfermé dans la nouvelle prison de l'Arsenal.

Le *Journal de l'Oise* nous apporte une nouvelle intéressante:

"Le conseil général, sur le rapport de M. de Chatenay, vient d'invalider l'élection de M. André Rousselle par 25 voix contre 7 (1 bulletin blanc) sur 33 votants. La séance était présidée par le duc d'Aumale."

On avait signalé de nombreuses irrégularités dans l'élection de M. André Rousselle.

Nous nous étions abstenu d'en parler; mais la décision du conseil ne nous surprend pas.

On sait que M. André Rousselle est un radical des plus avancés en radicalisme. On n'a pas oublié son attitude à l'audience du conseil de guerre de Versailles, devant lequel il défendit les chefs les plus coupables de la Commune. L'avocat s'identifiait avec ses clients, en homme qui voit dans un procès criminel le point de départ d'une carrière politique.

Avec de pareils principes, M. André Rousselle ne devait pas reculer devant les irrégularités qui ont motivé la décision du conseil de Seine-et-Oise.

—Le *Figaro* reproduit, d'après une lettre particulière de Genève, quelques détails curieux sur le duc de Brunswick:

L'Etat de Genève a versé le 20 août, au matin, à la Banque du Commerce, 30 millions trouvés chez le duc.

Dans cette somme se trouvaient 2 millions en or monnayé et 28 millions en billets de banque et valeurs diverses.

Mlle V..... la maîtresse du duc, qui vivait avec lui depuis plusieurs années, n'a pas un centime. Elle est presque réduite à la misère.

Voici un fait dont je vous garantis l'authenticité; j'en ai été le témoin. Il peint bien le caractère de cet homme.

Au commencement de juillet, le duc vint au cirque de Plainpalais, où la troupe Guillaume donnait des représentations. Il acheta un programme, donna une pièce de quatre sous, et tendit la main pour avoir sa monnaie. Sa main décrépite laissa tomber un sou. Son Altesse n'eut de repos qu'après l'avoir retrouvé et réintégré dans sa poche.

Une perle administrative, découverte par le même journal.

C'est une lettre adressée par un maire du département de Seine-et-Oise à son préfet, pour lui rendre compte d'une tentative de séduction un peu vive exercée par un de ses administrés:

"Monsieur le préfet,

"Un voile de pudeur nous interdirait, avec les mœurs trop ulcérées du siècle, de colorer les images d'un fait dont les détails oppriment l'âme bien née d'un honnête homme appelant le bras de la justice d'accord avec les lois; mais, monsieur le préfet, le crime est par trop manifeste, et ses liaisons avec le caractère le plus dépravé me forcent à recourir à votre munificence.

"Le nommé Durand (Emile), de ma commune, homme assez nul (du moins quant aux facultés intellectuelles et les qualités distinguées de l'âme), fourbe dans le fond, audacieux en paroles, plein d'amour-propre envers le sexe timide, le 25 du mois dernier, a tenté la sagesse d'une jeune fille, qui repousse bien loin ses manifestations insipides.

"La fille s'en étant allée, le monstre fut se placer derrière une charrette qui barrait le chemin; de là, il sort de son terrier comme d'une tannière à bêtes fauves et se précipite sur sa proie, qui revenait de garder tranquillement son troupeau (car elle était bergère), et, à l'instant même.... Je m'arrête ici, monsieur le préfet.

"Les personnes accourues aux clameurs de la victime s'emparèrent à temps du meurtrier, qui opposa à leur accusation les dénégations du mensonge et voulut [illegible] dans la faute; mais les témoins [illegible] n'eurent pas de peine à constater sur la malheureuse enfant, que le nez et la bouche avaient été meurtris par le contact outrageant du ravisseur.

"En conséquence de ce qui précède, je viens vous prier, monsieur le préfet, de vouloir bien donner des ordres nécessaires pour que la justice frappe désormais de son glaive l'homme pervers dans sa [illegible], et qui n'a pas reculé devant un crime dont les résultats dépassent tous les criminels.

— Un frère et ami anonyme m'adresse une longue lettre pour m'expliquer qu'il n'est pas méchant, mais qu'il m'en veut [illegible] de dures aux prochaines émeutes, qui, selon lui, ne peuvent pas tarder.

Qu'est-ce qu'il ferait donc s'il était méchant, ce communeux!

PRIX DE VIENNE ET MACHINES A COUDRE.

Nous empruntons ce qui suit au New-York *Herald* du 18 août:

La région des machines à coudre.

Si Dante eut été doué de l'esprit de prophétie, il eut réservé une place dans son enfer aux rivalités et aux émotions des fabricants de machines à coudre des Etats-Unis. Les conflits, les intrigues, les ambitions, les aspirations à l'approbation et à la notoriété, les efforts incessants et extraordinaires pour gagner les médailles de progrès, de mérite, et les mentions honorables, ont donné une vie et un mouvement constant au département américain. Aussi quand Sa Majesté est venue dans ce département des machines nos commissaires ont fait tous leurs efforts pour l'amener à examiner chaque machine spéciale et lui expliquer ses qualités particulières.

Permettez-moi de vous donner une liste des machines du catalogue afin que vous sachiez au juste ce qu'on priait Sa Majesté de faire. Premièrement, la compagnie des machines de Howe, New York; ensuite la compagnie des machines de Singer, New York; la machine à coudre de Whitney, Paterson, New Jersey; la compagnie des machines à coudre de Wheeler & Wilson, New York; la compagnie des machines à coudre, de Wilson, Cleveland, Ohio; la compagnie des machines à coudre de Wilcox & Gibb, New York; Ezra, Morrill & Co., Lane Derby, Vermont; George Bason & Co., Londres, Angleterre: la compagnie des machines à coudre de Weed, Hartford, avec la mécanique d'arrêt patentée de Fairchild; la compagnie des machines à coudre de Secor, New York; la machine pour semelle et soulier de Mackay, Cambridge; la compagnie des machines à coudre Universal Feed.

Chaque exposant comptait sur une visite de l'Empereur, et Sa Majesté, avec une patience et une courtoisie admirables, tâchait de les examiner toutes.

Après s'être arrêté un moment pour écouter les explications qu'on lui donnait sur les progrès de l'industrie et habilement représentés par les Américains, l'Empereur continuait sa visite, s'enquérant particulièrement des divers principes suivant lesquels marchaient les diverses machines. Il désirait savoir ce qui distinguait une machine d'une autre, ce qu'on lui expliquait avec empressement.

On lui expliquait surtout le nouveau principe du Patent stop (moyen d'arrêt) [illegible] de la roue.

Nous trouvons dans le *New York Herald* du 19 août la distribution des récompenses suivant l'ordre ci-après:

Aux machines à coudre de Wilson, de Cleveland.

La compagnie des machines à coudre d'Elias Howe, POUR COUDRE ET REPRENDRE LE POINT.

La compagnie des machines à coudre de Wilcox et Gibb, de New-York, (POUR LA MEILLEURE MACHINE A COUDRE A UN SEUL FIL.)

La compagnie des machines à coudre de Weed, (POUR LE MEILLEUR MOYEN D'ARRÊTER LA MOTION DE L'AIGUILLE.)

La compagnie des machines à coudre de Wilson, étant la seule qui ait reçu une médaille du grand prix pour la meilleure machine à coudre et des médailles d'honneur.

☞ Servez-vous donc du SOZODONT odoriférant. Il est si doux, si pur, si sûr, si effectif et si bon pour l'entretien des dents.
10 sept.—Mar18

Remplacement d'un autre article de ménage.—Bien des hommes et bien des femmes ont conservé le souvenir de la brique de Bath et de la pierre dont ils se servaient, à époque fixe, pour nettoyer les couteaux, les fourchettes, les casseroles, les chaudières et autres ustensiles de cuisine. On emploie encore cette même brique et cette même pierre dans des milliers de familles qui ignorent l'usage du SAPOLIO, mais qu'une bonne ménagère se serve une seule fois de ce SAPOLIO et elle ne voudra plus entendre parler de la brique ou de la pierre. Non seulement le SAPOLIO enlève la rouille et la saleté, mais il donne aux objets le brillant qu'ils avaient quand ils étaient neufs, et il le fait en dix fois moins de temps qu'il n'en faut à une autre substance quelconque. On le trouve partout. Que les ménagères en fassent l'essai. 4 sept—d—v4m

Décédée, mardi, 9 septembre 1873, à 1 heure P. M., à l'âge de deux mois, ELMIRE MARIE, fille de Jean Louis Leefs et d'Elmire Rousseau. Les amis des familles Leefs et Rousseau sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu CE MATIN, mercredi, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de J. A. Rousseau, No [illegible] de la rue des Champs Elysées, entre les rues Marais et Urquhart.

Décédé hier à sept heures du matin, à l'âge de 31 ans, MATHIEU AUBIAN, natif de Tournous Darré, canton de Tr-s, Hautes-Pyrénées, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Constantinople, entre Jersey et Tchoupitoulas.

Décédée hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de trente ans, MARIA PAULINE COLETTA, épouse de A. F. ARMAND, fille de John M. Ehmann, native d'Anvers (Belgique) et résidente de la Nouvelle-Orléans depuis 20 ans. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire N° [illegible], rue de l'Esplanade, aujourd'hui mercredi, 10 septembre, à cinq heures P. M. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à la Cathédrale St-Louis, LUNDI, 15 du courant, à 7 heures précises du matin, pour le repos de l'âme de veuve JEAN JOSEPH DIEUDONNÉ, née Eulalie Petit, décédée le 21 mai dernier, à Port-au-Prince (Haïti), à l'âge de 68 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de M. J. D. St-Hermann, son fils.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.—Au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1873.—Les membres de cette Société sont informés de la mort d'EDWARD BARNETT, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1873; de la mort de B. F. HOSEA, décédé dans le comté Wilkinson, Mississippi, le 4 mars 1873; de la mort de JULES A. BARQ, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 18 mars 1873. Ils sont requis de se présenter sans autre avis aux bureaux de la Société, No 19 de la rue du Camp, pour y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 17 octobre 1873, à quatre heures de l'après-midi.

7 sept au 11 — R. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No. 17 de la rue de Chartres,
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
AUX PRIX DE NEW-YORK,
En magasin et à la Douane.
TAPIS—1000 rouleaux Tapis anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables et émaillées.—NATTES—500 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et damassé Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, satins, reps, etc.
BURLAPS, Coutil à matelas, [illegible]
Drap-Crin.
7 sept—6? — A. BROUSSEAU.

[illegible]
9 — 13 — 7 1/2
10 sept—3 — SPÉCIAL.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Les membres [illegible] Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu jeudi 11 courant, à 7 heures P. M. précises, au local habituel, pour affaires de la plus haute importance.

Par ordre du Président. LOUIS GRÉGOIRE, Secrétaire.
9 sept—3

Demandé.
On demande à l'imprimerie du "Propagateur Catholique" un jeune compositeur de 15 à 16 ans, sachant lire [illegible].

Reçu par le steamer "George Cromwell,"
100 caisses de [illegible] TABAC EN FEUILLES, de la Floride. A vendre en lots au gré des acheteurs, par [illegible] ALOIS, [illegible] rue des Remparts.
9 sept—3

Chemin de Fer Central de l'Illinois,
AGENCE GÉNÉRALE DU SUD.
Les expéditeurs de Chicago et de l'Ouest économisent les frais d'un mille de transport par drays, et ils évitent tous les retards qu'occasionnent les ports encombrés de Chicago, en expédiant les produits et les marchandises par LE CHEMIN CENTRAL DE L'ILLINOIS, via Cairo.
Plus de rapidité et moins de frais que par aucune autre voie.
JAMES T. TUCKER, Agent général,
7 sept—1m — Au No 38 de la rue Carondelet.

THE CHANGE,
Au No 8 de la rue Carondelet.
Le propriétaire avertit le public [illegible]
Les connaisseurs y trouveront des vins et des liqueurs de choix [illegible]
Ils sont respectueusement invités à venir le juger.
sept—3 — GEORGE GREEN, Propriétaire.

CONSULAT DE FRANCE.
Suivant Décret en date du 29 août 1873, les *Farines et Grains*, importés en France par navires français ou étrangers, sont, à partir de ce jour, exemptés des surtaxes d'Entrepôt et de Pavillon établies par la Loi du 30 janvier 1872.
Nouvelle-Orléans, le 9 Septembre 1873.
Le Gérant, FAUCONNET.

PRIX DE VIENNE
LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE,
—DE—
WILSON,
A REMPORTÉ LA
GRANDE MEDAILLE
ET LA
MEDAILLE D'HONNEUR
POUR LA
Meilleure Machine à Coudre,
LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.
La Maison a obtenu en outre trois
MEDAILLES CO-OPERATIVES
POUR
Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier,
Et le meilleur échantillon de couture de drap.
Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.
Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.
SALLE DE VENTE: Au No. 180 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
A vendre, également, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn.

VINS DE CRUZE ET FILS FRÈRES.
[illegible]
J. B. SOLARI & FILS.

PERCHES. PERCHES.
P[illegible] vertes pour cercles de barriques, [illegible], en débarquement au dépôt de Jackson Railroad et à vendre par
J. C. MURPHY & Co., 28 rue Poydras.

BOUVERT, "THE CHARM"
Situé au No 8 de la rue Vieille-Levée, [illegible] un excellent lunch chaud.
S. P. MUNROE.

BROOK STEAM RICE MILL.
MOULIN A RIZ, A VAPEUR,
Nos 91 et 93 de la rue Tchoupitoulas, 24 et 26 de la rue [illegible].
ALLEN BROS, Propriétaires.
C'est le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune moulin du monde.
Les ordres des planteurs y seront promptement remplis [illegible]

Blood Fertilizing Works.
[illegible]
JOHN DOLHONDE, Secrétaire.

DENTISTRY.
Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, à l'aide du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
[illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 1, rue Remparts, Encoignure Canal.
Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base [illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, [illegible]

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
[illegible]
—Prix ordinaire—
LE DR. GEO. P. MALONEY, No 166 de la rue du Canal, [illegible]

Mme LEONCE,
DOCTEUR ASTROLOGISTE,
venant de Paris.
A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office [illegible] rue DU CANAL, entre Bourbon et Villeré.
Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. [illegible]

Cinquante mille piastres
SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No 14 de la rue du Camp, [illegible] sur DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE [illegible]
T. D. VAN HORN, Caissier.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA N.-ORLÉANS;
No 182 Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
[illegible]
HENRY BACAS, Caissier.

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DE—
GAZ BARBARIN,
[illegible]
F. ROBERTS, Surintendant.

Machines à coudre (perfectionnées)
A L'USAGE DES FAMILLES,
DE GROVER & BAKER.
Grand Dépôt du Sud, 167 rue du Canal, [illegible]
Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles.

Association de l'Hôtel St. Louis.—Nlle-Orléans, 29 août, 1873.—En vertu d'une résolution adoptée par le Conseil d'Administration de l'Association de l'Hôtel St. Louis, [illegible] une assemblée générale des actionnaires de cette Association aura lieu au bureau de la dite Association, dans la bâtisse de l'Hôtel St. Louis, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, le 10 septembre, 1873, à 5 heures P. M., afin de délibérer et de voter sur la convenance de louer ou de vendre la propriété de la dite Association.
E. P. MIOTON, Président.
E. DANSEREAU, Secrétaire.

IMPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE.
AVIS.
AYANT reçu une consignation de cigares de la Havane bien assortis, [illegible]
G. JAQUET & CO., 40 rue St-Pierre.

Regalia de Conchas, véritables, importés, à (10 c.) dix sous pièce.
10,000 REGALIA DE CONCHAS de la célèbre marque Golden Eagle de la Havane, garantie importée.
A vendre, en gros, à dix sous pièce, par F. A. [illegible], au No 7, rue Carondelet, près Canal.

VÉRITABLES CIGARES DE LA HAVANE.
De TABAC VUELTA ABAJO, supérieur, LONDRES, GRANDE et CHICO, à [illegible] le millier, ou trois pour 25c., en détail, au NEW ORLEANS DOMESTIC CIGAR STORE, en face du bureau de la poste.

L'Union Française.
Bureaux, rue St. Louis No. 9, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

AVIS.

LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté l'établissement de pompes funèbres connu sous le nom de B. LAMOTHE et situé au No. 24, de la rue des Français. Ils font également savoir à leurs amis et au public qu'ils se chargent de remplir tous les ordres qu'on voudra leur donner pour mariages, baptêmes et tout ce qui concerne un établissement de ce genre, à des prix très modérés.
J. ORTET, J. MASSEYS.

J. A. D'HEMECOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HEMECOURT,
[illegible]
93... Rue Vieille-Levée... 93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaille avec Diplôme au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis, 29 août 1873.

AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1869, [illegible]
HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.
JULIAN NEVILLE, Receveur.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE HEPP, in commendam. PIERRE CHABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
8 SOUTH WILLIAM ST., New York. — 18 & 19 ST. LOUIS ST., New Orleans.

W. W. WASHBURN. CAMILLE DRY.
WASHBURN & DRY,
IMPORTATION DIRECTE DE
VINS ET LIQUEURS.
Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une maison de vins en gros, où l'on trouvera, en tout temps, de bons vins naturels, à un prix exceptionnel de bon marché. Nous sollicitons donc respectueusement le patronage de nos amis et du public en général, et espérons que les personnes désireuses d'acheter de bons vins, viendront nous voir, puis juger par elles-mêmes de la qualité et du prix de nos marchandises.
WASHBURN & DRY,
40 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

SPORTSMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE,
ARMURIER,
55.........Rue St-Charles.........55
NOUVELLE-ORLEANS.
IMPORTATION DIRECTE.—PRIX FIXE.
A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. Elle a, en effet, en magasin, l'assortiment le plus complet de fusils anglais à baguette et à feu central dont les prix se rangent entre $20 et $500 qui sont aux Etats-Unis.
Quant aux fusils ancien système ou à baguette, les amateurs d'armes sont surpris des conditions avantageuses auxquelles ils sont cédés.
Les bourres d'Eleys, fabriquées par un procédé chimique, se vendent 20 cents la boîte de 250, ou 75 cents le mille. Plomb de St-Louis, à 10 cents la livre, et un assortiment complet d'articles [illegible] à l'usage des chasseurs.
Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, si un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.
F. CHARLEVILLE.
NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.

THOS. H. HANDY & CO.,
Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale,
IMPORTATEURS
—DE—
Vins Fins et Liqueurs,
—EGALEMENT—
Agents de MM. Maurice de Forge & Fils, propriétaires de la célèbre
Eau-de-Vie Sazerac
Et de Mme Veuve Max Sutaine & Co, propriétaires de la fameuse marque de CHAMPAGNE.
Ils ont constamment en magasin les meilleures marques de
VIEUX WHISKY BOURBON,
WHISKYS RYE ET D'ECOSSE,
WHISKY D'IRLANDE,
VIEUX RHUM DE LA JAMAIQUE,
VIEUX RHUM DE Ste-CROIX,
VIEILLE EAU-DE-VIE DE PECHES,
VIEILLE EAU-DE-VIE DE POMMES,
Vins, Porto, Xeres, Madère, Vins rouges et Vins blancs; Amers, Ales, Porters, &c.
Les personnes qui désirent acheter de ces articles feraient bien de s'adresser à nous.
3 sept—6

Sun Mutual Insurance Company,
61 CAMP STREET.
Capital payé......$500,000
Actif à sa valeur au comptant......[illegible]
Dividendes aux Actions, DIX POUR CENT.
Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés, comptant, TRENTE POUR CENT.
Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIÈRES aux taux les plus bas.—Elle règle promptement toutes les pertes en conditions les plus favorables.
DIRECTEURS:
John G. Gaines, G. M. Bayly, E. J. Hart, James Byrnes, Henry Renshaw, J. L. Harris, Hugh Wilson, Lionel C. Levy, [illegible], W. B. Schmidt, I. N. Marks, L. [illegible], Charles Macready, P. B. Wheelock, W. E. Seymour, I. H. Joseph, Richard Flower, E. T. [illegible], J. Weis, [illegible], R. W. Taylor, George Jonas, J. C. Morris, Isaac L. [illegible].
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

Remblayez vos Terrains.
UNE OCCASION RARE.
La Compagnie du Chemin de Fer [illegible]

GEO. MERZ.
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
[illegible]

SONIAT RICE MILL,
ST. CHARLES PARISH.
CE moulin bien connu des habitants riziers pour la bonne qualité de son ouvrage est maintenant prêt à écaler tout le riz qui lui sera envoyé.
D'une capacité de 120 barils écalés dans les 24 heures, ce moulin est pourvu de toutes les améliorations modernes.
Il a de plus sur la levée un grand magasin, dans lequel couche un homme de confiance, pour la réception et l'expédition du riz qui est ainsi mis à l'abri des injures du temps.
Son prix est très réduit, [illegible]
Des sacs seront fournis par le moulin ou par MM. Thompson Bros. à ceux qui voudront envoyer du riz au moulin.
S'adresser à Mme. Vve. C. SONIAT, Bureau P. O., ou à THOMPSON BROS., rue Peters, entre Bienville et Douane.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.
La moitié de la maison [illegible] rue Remparts, entre Ursulines et Bayou [illegible] S'adresser à MANUEL ELLIOT, [illegible] rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—LA MAISON à étage, située rue de Quartier, No. [illegible], entre Bourbon et Dauphine. S'adresser rue de l'Esplanade, No. [illegible], ou au bureau de l'ABEILLE.

A LOUER,
LA MAISON No [illegible] rue de Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, No [illegible], ou au bureau de l'Abeille.

Maison à Louer.
La magnifique maison de résidence à étages, [illegible] Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, avec verandah en fer, gaz [illegible] Loyer réduit. Possession immédiate. [illegible]

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
24, Rue Bourbon, [illegible]

[illegible] ADOLPHE LEMANNE, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
NORMAN & REISS
Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, ESSENCE DE CAFÉ, etc.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURES, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÊME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.
A vendre par NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 9 SEPT.—CLASSE No 211.

60	42	28	26	16	57	10	54	31	19	30	67	12

[illegible]
Bureaux du Louisiana Equitable Life Assurance Company [illegible]
WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

AVIS IMPORTANT
—AUX—
MAITRES DE MAISON
—ET—
Aux Consommateurs de Gaz.
LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.
PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.
PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.
Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible] juin 1873.
Le 1er janvier [illegible], dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tout les consommateurs, moyennant prompt paiement.
[illegible]